

## Marylise Lebranchu entre indexation et mineurs isolés

La visite marathon de 24 heures à Mayotte, la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique s'organisait autour de deux dossiers sociaux importants : l'indexation du salaire des fonctionnaires et les mineurs isolés.



Marylise Lebranchu : "Je veux qu'il y ait du concret"

© Axel Lebruman

Auparavant, la première ministre à fouler le sol mahorais depuis l'élection de François Hollande il y a 14 mois, devait mettre au point avec les élus certains détails de la départementalisation qui continue à se mettre en place. Elle s'est attelée à cette tâche peu de temps après son arrivée sur le tarmac de Dzaoudzi, en se rendant dans le nord de Grande Terre à la rencontre des maires de Mayotte qui vont devoir faire face à la décentralisation issue de la loi de 2004. La mise en place de la fiscalité locale au 1er janvier 2014 va leur imposer de nouvelles conceptions dans la gestion de leurs communes avec le transfert de nouvelles compétences jusqu'à présent assumées par le Conseil général ou l'Etat. La fiscalité locale va leur apporter de nouvelles ressources mais l'installation des impôts sur le foncier bâti et non bâti va probablement se révéler être un casse-tête. Pour leur venir en aide, la ministre a annoncé la création d'un établissement public foncier.

### L'indexation : les syndicats font chou blanc

Marylise Lebranchu était attendue de pied ferme par les syndicats de fonctionnaires mahorais. Avait-elle de nouvelles propositions à leur faire ? Jusqu'à présent, les négociations engagées avec le gouvernement ne leur ont pas donné satisfaction. La ministre ne fera pas mieux et le taux d'indexation ainsi que sa durée de mise en application restent les mêmes : 40% sur une période de 5 ans, jusqu'en 2017. Les syndicats réclament un taux au moins équivalent à celui de la Réunion, sur une durée plus courte. « À La Réunion le taux est de 53 %, dont 18 % issu de la fin du franc CFA,

*ce n'est pas le cas à Mayotte, il n'y a pas de raisons objectives à cet alignement » leur répond Marylise Lebranchu. Pas de quoi convaincre les fonctionnaires. « Rien de neuf sous le soleil. L'échange a été très cordial, mais elle savait qu'elle n'allait pas pouvoir nous convaincre », commente Rivo, porte-parole du Snuipp qui porte ce combat pour l'égalité de traitement depuis 2007. Ce taux de 40% est celui appliqué en Guyane, Guadeloupe et Martinique.*

La ministre annonce cependant des changements dans le statut des fonctionnaires affectés à Mayotte comme pour ceux originaires de Mayotte nommés dans d'autres départements. C'est la fin de ceux qu'on appelle, improprement, les "expat". La durée de présence à Mayotte, ou vice-versa, ne sera plus limitée à quatre ans maximum et ils toucheront au cours des quatre premières années, l'équivalent de 20 mois de traitement sous forme d'« indemnité de sujétion géographique ». Pour les fonctionnaires bénéficiant de l'indemnité d'éloignement, un dispositif transitoire sera créé afin qu'ils ne subissent aucune perte de rémunération.

Dans le cadre du régime des congés bonifiés, les fonctionnaires, issus d'un autre département et affectés à Mayotte ainsi que les fonctionnaires d'origine mahoraise affectés sur un autre territoire pourront bénéficier tous les 3 ans d'une bonification de congés de 30 jours maximum et, sous conditions de ressources, d'une prise en charge de leurs frais de voyage, pour retourner pendant leurs congés sur le territoire dont ils sont originaires.

### **Les mineurs isolés, « une urgence »**

Lundi matin, Marylise Lebranchu s'est rendue dans les locaux de la Maison des adolescents de l'association Tama. Thani Mohammed, son président et Sénateur de Mayotte, Philippe Duret, son directeur, et Marie-Laure Piazza, présidente du TGI (Tribunal de Grande Instance) vont dresser un état des lieux impossible à assumer dans le cadre de la décentralisation, dont elle est la ministre. Ce sont en effet les collectivités locales qui devraient se saisir de ce problème. « *Le conseil général n'a ni la volonté ni les moyens de prendre en charge ces enfants* », déplore Marie-Laure Piazza. « *L'État doit prendre la main sur la problématique des mineurs isolés* », renchérit alors Thani Mohamed Soilihi, emboîtant le pas du Défenseur des droits, Dominique Baudis qui était arrivé à la même conclusion après sa [visite à Mayotte en novembre 2012](#). On estime à environ 3.000 enfants le nombre de mineurs isolés étrangers, dont 500 en grande fragilité car absolument livrés à eux-mêmes, notait en avril de cette année le rapport établi à la suite de sa visite. Début 2013, 80 % des auteurs d'infraction à Mayotte sont des mineurs.

« *C'est un problème de la République, je vais demander une réunion interministérielle le plus vite possible* », a promis Marylise Lebranchu. Elle devrait faire cette proposition lors du prochain Conseil des ministres, ce mercredi. « *Le principe c'est l'égalité des droits, mais la République doit aussi être équitable. On doit faire plus d'efforts ici qu'ailleurs, les autres collectivités seront solidaires de Mayotte* » a-t-elle poursuivi, laissant entendre qu'un effort financier pourrait être fait rapidement.

Jusqu'à présent, il n'existe aucun centre d'hébergement à Mayotte pour les mineurs isolés. Le Conseil général n'en prend en charge que 150.

**Eric Trannois**